

L'expérience de
4 éleveurs ovins
Communauté
d'Agglomération
du Grand Dole

REMISE EN PÂTURAGE DE PELOUSES SÈCHES



L'Agro-écologie
en marche en Bourgogne Franche-Comté

CONTEXTE

- ◆ Le Mont Roland (50 ha), le Mont Joly (12 ha) et les Rangs (15 ha) sont situés au Nord du département du Jura, à 3 kilomètres de la Bourgogne, à une altitude de 250 à 340 mètres.
- ◆ Ces monts constituent un réservoir de biodiversité, ils revêtent un intérêt patrimonial particulier et sont utilisés pour différents usages : chasse, randonnée,..
- ◆ Depuis les années 1990, ils ont subi une forte déprise agricole et un enrichissement progressif.
- ◆ C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération du Grand Dole y a élaboré un plan de gestion préconisant la remise en pâturage des pelouses.

Quatre éleveurs ovins sont ou ont été impliqués sur le site :

GAEC de la
cote de l'Heute :
Raphaël
FARRUGIA

SAU : de 136 ha de prairie permanentes et 26 ha de communaux
Elevage ovin viande (350 brebis Ile-de-France) et **bovin allaitant** (30 charolaises)

COMMERCIALISATION : via un magasin de vente directe « La Grange » à Lons-le-Sau-nier et occasionnellement à la coopérative ou à des marchands.
L'atelier bovin est en Agriculture Biologique depuis 2010.

LOCALISATION

Bonnefontaine (39),
à 60 km au Sud du
site, sur les premiers
plateau du Jura, à
une altitude de
580 m à 740m.

MES OBJECTIFS

Depuis l'installation en 1998, l'exploitation a subi des modifications liées à la conjoncture: passage en vente directe en 2007, construction d'un bâtiment ovin plus fonctionnel en 2010, conversion de l'atelier bovin en bio en 2010.

MA STRATÉGIE AGRO ÉCOLOGIQUE

- ◆ La troupe ovine participe à l'exploitation de communaux et de pelouses depuis sa création en 1998. C'est un moyen d'**entretien écologique** pour les gestionnaires d'espaces sensibles.

ET LA SUITE ?

L'exploitation continue sa conversion en Agriculture biologique afin d'apporter une meilleure plus value à ses produits.



EARL
des Perris,
Didier JUILLARD

SAU : 62ha, exclusivement en herbe.

PRODUCTION : **Elevage ovin**, avec 250 brebis Ile-de-France et leur suite

COMMERCIALISATION : via la coopérative COBEVIM.



LOCALISATION

Savigna, à 90 km au Sud du site, dans la Petite Montagne du Jura, à 400 m d'altitude.

CONTEXTE

L'installation a été un projet familial.

La première année, en 2005, l'atelier ovin a démarré avec 40 brebis. La rupture du bail avec le GAEC exploitant les terres familiales et l'accès à des communaux a permis de récupérer 55ha en 2010. Aujourd'hui, 62ha sont exploités.

MES OBJECTIFS, MA STRATÉGIE AGRO ÉCOLOGIQUE

Le fil rouge de la conduite de mon exploitation est la valorisation des agneaux en démarche qualité et la participation à l'entretien du paysage via le **pastoralisme et le pâturage de pelouses sèches** ou de milieux enrichis par les ovins, tout en limitant les investissements par un partage des outils (CUMA).

Avec le pâturage de pelouses sèches, je souhaite participer à l'amélioration de la filière ovine en prouvant sa place en tant qu'acteur dans l'entretien du paysage tout en y trouvant un revenu convenable.

ET LA SUITE ?

Je continue à m'améliorer techniquement, car dans cette région peu tournée vers l'élevage ovin, l'apprentissage se fait beaucoup sur le tas.

Exploitation le p'tit berger,
Adrien GILLOT

SAU : 11 ha, plus de nombreux vergers et les surface du Mont Joly et du Mont Roland

PRODUCTION : **Elevage ovin viande**, avec 100 brebis de race Charollais, ile-de-France, Romane, Suffolk.

COMMERCIALISATION : agneaux d'herbe via la coopérative Franche-Comté Elevage

LOCALISATION

Dammartin Marpain à 20km du site

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Installé depuis 2013 je suis **double actif**, ouvrier agricole sur une exploitation laitière et volaille et éleveur de brebis à mon compte. Mon travail à l'extérieur me laisse peu de temps pour l'exploitation. Pouvoir concilier travail à l'extérieur, vie familiale et ma troupe ovine sont un vrai challenge de tous les jours.

MA STRATÉGIE AGRO ÉCOLOGIQUE

Le pâturage des pelouses sèches contribue à l'alimentation du troupeau. Je le gère finement, afin de ne pas avoir de dégrader le milieu de manière irréversible.

L'**alternance de broyage et de pâturage** est envisagé selon la nature des parcelles.

ET LA SUITE ?

Si l'opportunité se présente, j'envisage d'agrandir ma troupe ovine et de passer plus de temps sur mon exploitation. Je me suis intéressé à une éventuelle conversion en agriculture biologique, mais pour l'heure il n'y a pas de valorisation des agneaux en circuits Bio.



Exploitation
"Annabelle" :
Arnaud DAVID

SAU : 30 ha : 5ha de pâture à l'entrée du village et 10 ha de prés de fauche additionnés de 15ha de pelouse sèche mis à disposition (site des Rangs).

ACTIVITÉ PRINCIPALE : **pépiniériste** (spécialisée en hortensias).

ACTIVITÉ SECONDAIRE : **élevage ovin viande** : 50 brebis croisée Ile-de-France, Charolaise et Suffolk

LOCALISATION

Rainans, à 3 km du site.

MA STRATÉGIE AGRO ÉCOLOGIQUE

Les pratiques de l'exploitation sont proches de l'agriculture biologique mais non labellisées pour le moment.

Le pâturage de pelouses sèches contribue à l'alimentation du troupeau, et participe à l'entretien des pelouses des coteaux d'Archelange. Ce territoire, très prisé par les chasseurs, est un véritable réservoir à lapin de garenne, aussi, **toutes les mesures de pâturage et de débroussaillage sont prises en accord avec les associations de chasse.**

ET LA SUITE ?

Je continue à m'améliorer techniquement, car dans cette région peu tournée vers l'élevage ovin, l'apprentissage se fait beaucoup sur le tas.

MES OBJECTIFS

L'activité de pépiniériste est saisonnière; elle m'occupe une grande partie du temps en automne et au printemps. Il y a quelques années, j'ai repris les 10 brebis allaitantes de mon père pour augmenter jusqu'à 50, lorsque j'ai eu la possibilité de racheter un bâtiment dans la commune pour en faire une bergerie. Si de nouvelles surfaces se libèrent, **j'aimerais augmenter la troupe ovine**, ce qui impliquerait toutefois la construction d'une nouvelle bergerie représentant un coût important. Je souhaiterais également pouvoir gérer de A à Z mon atelier, de la production d'aliments à la commercialisation de mes animaux. Enfin, j'envisage la conversion en agriculture biologique.



FOCUS SUR NOS PRATIQUES

**REMISE EN PÂTURAGE
DE PELOUSES SÈCHES :
L'EXPÉRIENCE DES 4
ÉLEVEURS OVINS**



Contact : Lucie LEGROUX,
Chambre Régionale
d'Agriculture Bourgogne
Franche-Comté,
conseillère ovins
03.63.08.51.09,

lucie.legroux@bfc.chambagri.fr
www.franche-comte.chambagri.fr.

FOCUS SUR NOS PRATIQUES

▶ REMISE EN PÂTURAGE DE PELOUSES SÈCHES

L'expérience de
4 éleveurs ovins
Communauté
d'Agglomération
du Grand Dole



Autonomie
alimentaire



Biodiversité

ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE :

◆ Un **plan de gestion** du Mont Roland a été réalisé par l'Office National des Forêts pour la période 2001/2005, préconisant un entretien par gyrobroyage, appliqué de 2004 à 2010. Mais son impact négatif sur les écosystèmes, le coût élevé de cet entretien et les contraintes mécaniques ont conduit les élus à envisager **un autre mode de gestion**.

CONTEXTE :

Le Mont Roland (50 ha), le Mont Joly (12 ha) et les Rangs (15 ha) sont situés au Nord du département du Jura, à 3 kilomètres de la bourgogne, à une altitude de 250 à 340 mètres.

Considérés comme **réservoir de biodiversité**, ils abritent notamment des groupements végétaux à orchidées ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européen. Ils font partie du réseau de pelouses sèches du Massif de la Serre et des avant-monts Dolois, qui s'insère plus largement dans le réseau inter-départemental des pelouses des monts de Gy, de Champlitte du Revermont et de la petite Montagne mais aussi des côtes bourguignonnes. Au cœur de ce réseau, les monts Dolois constituent donc un **corridor écologique essentiel**.

Les pelouses sèches sont le résultat du travail de l'Homme, qui a gagné des espaces pastoraux sur la forêt. Mais dans les années 30 à 50, l'exode rural et la mécanisation ont entraîné leur abandon, au profit de surfaces plus productives. Ainsi, l'exploitation de ces pelouses sèches par pâturage ovin s'est maintenue jusqu'au milieu des années 90. Elles ont ensuite subi une forte déprise agricole et un enrichissement progressif.

Aujourd'hui ces pelouses sèches sont utilisées pour différents usages : chasse, randonnée, ..

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération du Grand Dole a élaboré un **plan de gestion** du Mont Roland et du Mont Joly, dans un objectif de préservation de la biodiversité et d'encadrement des flux de fréquentation.



◆ En 2011, un **nouveau plan de gestion** du Mont Roland et du Mont Joly a été réalisé par la Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté pour le Grand Dole, recommandant la remise en pâturage des pelouses par des ovins.

◆ Sur la période de 2011 à 2014, la CAGD a entrepris des travaux d'**aménagement de parcs**, a investi dans du **matériel pastoral** (clôtures mobiles, points d'eau...) et a **embauché des salariés** du service de remplacement pour déplacer les clôtures, assurer la surveillance et les soins des animaux, etc.

◆ En 2012, une phase d'**expérimentation de pâturage** ovin a ensuite été lancée.

Cette pratique relève d'un lien fondamental avec l'activité agricole. Aussi, la CAGD a décidé en 2012 de s'appuyer sur les compétences des Chambres d'agriculture du Jura et de la région Franche-Comté, déjà associées à l'élaboration du plan de gestion, et du Syndicat ovin Franc-comtois qui a accompagné le projet.

La CAGD a pu **tester avec succès le pâturage ovin sur 9 ha des monts Roland et Joly**, grâce à la mise à disposition d'une troupe de 60 brebis appartenant au GAEC de la Côte de l'Heute.



◆ En 2013 puis en 2014, le **pâturage a été étendu chaque année** (41 ha en 2014) et renforcé par une troupe de l'EARL des Perris dès 2013 (90 animaux).

Pour assurer la pérennité du projet, la CAGD a recherché des candidats locaux intéressés.

◆ En 2014, **deux candidats se sont proposés** pour tester la mise en pâturage durant la saison, évaluer les contraintes (autres usages, enjeux écologiques et respect d'un cahier des charges) ainsi que leur intérêt à intégrer les sites dans leur système d'exploitation.

◆ **En 2015, ils s'engagent** : l'exploitation le P'tit berger reprendra le Mont Roland et le Mont Joly et l'exploitation Annabelle, un autre site sur la commune d'Archelange. Le projet nécessite alors que la CAGD investisse dans des **clôtures fixes électrifiées** et **l'aménagement de point d'abreuvement**, et établisse entre l'éleveur et chaque commune propriétaire un **contrat de prêt à usage gratuit** pour une durée de 12 ans.

- Sur les monts Dolois des parcs de 3ha ont été mis en place, chaque parc est relié à un accès à l'eau et à l'électricité. En 2016, ce sont 110 brebis divisées en 2 lots qui ont pâturé le site.
- Sur les pelouses des Rangs, la parcelle est divisée en 4 parcs (après un essai en 2014 en un seul grand parc, puis en 2 parcs en 2015, la division en 4 semble

la plus judicieuse pour permettre un meilleur pâturage du site et éviter les refus). Un point d'eau et une case de contention ont été installés au centre des 4 parcs.

Si nécessaire, un **léger entretien** ou une **réouverture par fauche** ou broyage sont réalisés, notamment pour éviter la repousse d'épine noire, ou, sur une année climatique comme 2016, pour éviter que les éleveurs ne soient débordés par l'herbe.

Pour ces deux exploitations, l'utilisation de ces surfaces fait partie intégrante du système global d'exploitation.



INTÉRÊTS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Les exploitations qui mettent à disposition leurs brebis libèrent des surfaces de fauche sur leur propre exploitation et ainsi augmentent le stock fourrager hivernal. Elles peuvent, le cas échéant, augmenter le troupeau ovin et donc générer un revenu supplémentaire.

Les pelouses ont une véritable valeur pastorale pour les brebis de besoins physiologiques réduits (brebis taries), il s'agit donc des les intégrer convenablement au système d'exploitation.

Durant la phase d'expérimentation, les surfaces ont été mises à disposition gracieusement et la CAGD a pris en charge l'ensemble des coûts, considérant que les éleveurs qui l'accompagnaient dans son projet n'avaient pas à engager un risque financier ni du temps de travail. Ainsi, l'entretien mécanique de ces surfaces est réduit pour la CAGD et cette phase transitoire a permis de mettre en place un pâturage transitoire qui a créé une offre et a laissé la possibilité de construire le projet avec les éleveurs « candidats ».

Aujourd'hui les éleveurs engagés sont responsables de leur troupeau et de l'entretien des parcs, cependant ils sont accompagnés par le Grand Dole pour ouvrir le dialogue avec les autres utilisateurs du site. Par exemple, la date de sortie des brebis puis le choix des parcs à utiliser sont négociés en amont avec les chasseurs.



INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX ET AGRONOMIQUES

Les moutons sont un atout pour pâturer les milieux sensibles nécessitant une gestion extensive.

Si les rotations de parcs sont suffisantes, la légèreté de leur pas limite le piétinement. Ils peuvent passer là où il est dangereux, voire impossible d'intervenir avec des engins.

Ainsi, ils permettent d'éviter l'enfrichement et de conserver ces surfaces où les enjeux de préservation de la biodi-

versité sont importants, autant pour la faune et la flore ordinaires que pour les espèces remarquables ou rares (Pelouse des Rangs : Lyn de Léo, Léopard vert). De même, le maintien de zones ouvertes contribue à conserver une mosaïque de milieux favorables au gibier, notamment au lapin de garenne, très présent.

La flexibilité d'une troupe ovine mise en place sur des pelouses complémentaires à la surface de l'exploitation permet la **flexibilité du pâturage**. Il est ainsi plus facile de s'adapter au mieux aux périodes à enjeux pour la faune et la flore et de préserver les prairies productives en évitant le sous ou le surpâturage.



ÇA M'A PLU !

- ◆ Pour Didier Juillard, de l'EARL des Perris, « ce qui m'a plu c'est de participer à l'amélioration de **l'image de la filière ovine** en montrant son atout environnemental. »
- ◆ Pour Raphaël Farrugia, de l'EARL de la cote de l'Heute, « ce qui m'a plu c'est de pouvoir **partager mes expériences précédentes** sur d'autres sites (Baume-les-Messieurs par exemple), mais aussi de voir l'évolution de la flore: le pâturage avec un chargement élevé sur une période courte a permis l'apport de matière organique par les brebis et a permis l'amélioration au fil des années de la qualité de l'herbe pâturée. »
- ◆ Pour Adrien Gillot, de l'exploitation le P'tit berger, « **L'accès à ces surfaces** est une aubaine pour moi: en tant que double actif cela m'a permis l'accès à des surfaces permettant de m'agrandir. Je suis prêt à continuer l'expérience avec le Grand Dole. Le pâturage de ces zones par les ovins permet aussi de remettre notre profession au cœur du territoire et de redorer l'image de la filière souvent mal perçue. »
- ◆ Pour Arnaud David, « ce qui m'a plu c'est de **participer à l'entretien de ces surfaces** situées à 3km de mon siège d'exploitation, de pouvoir développer mon atelier avec des pratiques plus extensives en accédant à ces surfaces ».

CLÉS DE RÉUSSITE



D'après Didier Juillard, "il faut que le pâturage de ces zones soit un choix **gagnant -gagnant** pour l'éleveur et pour le gestionnaire du site". La réussite de cette pratique repose sur la **gratuité de la mise à disposition des surfaces**, et sur la libération de surfaces que cela engendre sur l'exploitation. Si l'éleveur est éloigné des zones d'estives, la mise à disposition de bergers pour soigner les brebis et déplacer les clôtures est nécessaire.

- ◆ Pour les éleveurs qui s'engagent dans ce type de projet, **cette pratique est bien plus technique qu'il n'y paraît**.
 - Les surfaces sont mises à disposition pour le pâturage entre mi-mai et début septembre, voire plus tard si cela ne pose pas de problème pour la chasse, afin de ne pas dégrader la flore et de laisser la floraison des espèces patrimoniales se réaliser. Or **cette période estivale n'est pas la période optimale de pâturage sur ces surfaces pauvres**. Les éleveurs y placent donc des brebis à l'entretien (dont les agneaux ont été sevrés et pas encore en gestation), aux besoins alimentaires moins exigeants. Il est également nécessaire d'avoir des brebis habituées à pâturer des zones pauvres et des herbes sèches, cet apprentissage se fait au fil des années.
 - Cette pratique repose sur un **sens aigu de l'observation** pour savoir reconnaître les zones de qualité pour les animaux, ainsi que sur de la **réactivité** pour ne pas dégrader le milieu, sa flore et sa faune, et ne pas pénaliser les brebis. Il faut être capable d'évaluer les qualités fourragères de la parcelle, et de maîtriser les seuils et les périodes d'intervention selon les espèces à encourager ou à contenir.
 - De plus, les variations météorologiques d'une année sur l'autre nécessitent une **flexibilité sur l'exploitation pour la gestion des parcs**. Les années humides, l'herbe ne manque pas; mais à l'inverse, des années sèches peuvent contraindre au retrait des brebis, qui sinon s'amaigriraient rapidement. Il faut également trouver des bergers compétents disponibles et flexibles, car la saison et la durée de pâturage dépend des conditions météorologiques.
 - De plus, les éleveurs doivent avoir une certaine **sensibilité environnementale** pour respecter les enjeux liés à ces pelouses, et doivent avoir un bon relationnel pour composer avec autres usagers des sites.

"Au final, il est donc nécessaire de trouver des éleveurs qui sont prêts à jouer le rôle d'"Agri -écologiste", loin de l'image productiviste de l'élevage ovin que certains peuvent avoir eue au cours de leur formation".

- ◆ Les collectivités qui s'engagent dans ce type de projet doivent mesurer la surcharge de travail que cela peut engendrer pour les éleveurs (pose et dépose de clôture, surveillance, alimentation en eau des abreuvoirs). Il est donc essentiel de **favoriser au maximum des acteurs locaux et de ne pas négliger la phase expérimentale** du projet car il est nécessaire de comprendre les enjeux agricoles et de ne pas mettre en danger économiquement les exploitants souhaitant participer à leur projet. L'engagement des acteurs dans le projet sera déterminant pour sa réussite. De plus, la mise en place de ce type de pratique doit se faire avec un grande **flexibilité de la part du gestionnaire** du site. En effet, les années se suivent mais ne se ressemblent pas en terme de météo et donc de pousse de l'herbe. Une convention ou un cahier des charges ne peut pas tout prévoir ; les besoins de pâturage sont importants à prendre en compte.
- ◆ Il est important que chacun des acteurs engagés sur le site fasse remonter ses remarques et ses besoins d'évolution de ces pratiques. Un **dialogue constant** entre ces différents acteurs présents sur le site est nécessaire à leur bonne cohabitation.

POINTS DE VIGILANCE ET LIMITES

- ◆ Ici le projet est de pérenniser l'entretien du site par les brebis en l'intégrant dans la réflexion globale d'une exploitation existante. Il n'est pas possible d'installer un jeune uniquement sur ces surfaces. Pour être viable et vivable, l'exploitation doit avoir **accès à des surfaces permettant de meilleurs rendements**, notamment des surfaces de fauche, mais aussi des surfaces de pâturage d'avant et d'après saison.
- ◆ Raphaël Farrugia insiste: « il est essentiel d'engager une **collaboration** entre gestionnaires du site et agriculteurs **dès l'aménagement du site**, pour éviter des erreurs au niveau des poses de clôtures ou d'abreuvoirs par exemple. L'expérience de l'éleveur est indispensable ».
- ◆ Il est essentiel de pouvoir dialoguer au maximum avec le gestionnaire du site. En effet, le cahier des charges qui régit le site doit pouvoir être adapté. Ici, il était initialement très strict, avec des objectifs de pâturage qui ont du être adaptés au fil des saisons, en fonction des contraintes météorologiques. De plus, il encourage à limiter l'utilisation de traitements prophylactiques, mais laisse heureusement la possibilité d'y avoir recours tout de même en cas de vraie nécessité.



APPUIS MOBILISÉS

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a su tisser les partenariats techniques nécessaires avec:

- ◆ Le Syndicat Ovin de Franche-Comté, intervenu pour faire part de son expérience.
- ◆ Les Chambres d'Agriculture (Régionale et du Jura) ont apporté leur compétence technique sur le pastoralisme et leur compétence économique
- ◆ Le service de remplacement agricole du Jura (SOELIS).

Les acteurs locaux sont également intervenus selon les besoins. Par exemple, lors de la réouverture des pelouses des Rangs, les interventions (surfaces à ouvrir, taillis et buissons à conserver...) ont été définies par les chasseurs eux-mêmes afin de ne pas perturber l'environnement du lapin de garenne.

Pour l'achat du matériel, des technico-commerciaux sont venus conseiller les agriculteurs.

Contact : Lucie LEGROUX,
conseillère ovins-caprins au
service élevage,
Chambre Régionale
d'Agriculture Bourgogne
Franche-Comté,
12 rue de Franche-Comté,
25480 ECOLE VALENTIN,
03.63.08.51.09,
lucie.legroux@bfc.chambagri.fr
www.franche-comte.chambagri.fr

Fiche réalisée dans le cadre du Réseau Rural Régional BFC



Cofinancé par l'Union Européenne



FEDER Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales